

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation, Bilan de compétences et Validation des acquis par l'expérience.



Vous avez les compétences  
nous avons les clés

[www.skillsandkeys.fr](http://www.skillsandkeys.fr)

Version 2 - Document mis à jour le 17 août 2023

Skills & Keys vous propose un accompagnement personnalisé, adapté à votre profil et à votre environnement. Grâce à un travail d'analyse structuré, nous vous aidons à définir le projet professionnel qui VOUS correspond et qui répond à VOS besoins !

**Bilan de compétences, Accompagnement à la VAE, Orientation scolaire, Formations, parlez-nous de votre projet et nous saurons vous apporter le service adapté !**





PROGRAMME DÉTAILLÉ

## ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

BESOIN D'UN DIPLÔME  
SANS REPRENDRE LES  
ÉTUDES ?



Version 2 - Document mis à jour le 17 août 2023



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

## ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

### BESOIN D'UNE CERTIFICATION OU DE VALIDER UNE COMPÉTENCE SANS REPRENDRE LES ÉTUDES ?

Vous souhaitez évoluer dans votre domaine professionnel mais vous n'avez pas les diplômes ou la validation des compétences nécessaires pour négocier votre salaire, obtenir une promotion, répondre à des offres d'emploi plus ciblées ? Vous souhaitez vous présenter à un concours qui justifie un diplôme, ou créer une entreprise nécessitant une certification ?

La VAE est la solution : ce dispositif vous permet de valider vos acquis par l'expérience et d'obtenir sur décision d'un jury un diplôme, un titre ou une certification ou un bloc de compétences.

### QU'EST-CE QUE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) ?

C'est un droit individuel et un acte officiel (loi 2002-73 du 17 Janvier 2002 de modernisation sociale) qui **permet à toute personne de faire valoir son expérience professionnelle personnelle ou bénévole en vue d'obtenir un diplôme, une validation de compétence ou un titre professionnel enregistré au RNCP.** C'est un moyen d'obtenir une qualification par une autre voie que celle de la formation.





## LES OBJECTIFS DE LA VAE

### La VAE a 2 principaux objectifs :

- Faire reconnaître officiellement un niveau de compétences atteint dans sa pratique professionnelle ou personnelle,
- Obtenir la qualification exigée pour l'exercice de certains métiers.

Le.la futur.e candidat.e va se positionner sur un diplôme, un titre ou un bloc de compétences qui va refléter au mieux son expérience professionnelle. Il.elle devra faire la preuve de sa maîtrise des compétences attachées à la certification visée en explicitant des situations, activités, missions, exemples...issus de sa pratique, en situation de travail ou dans un environnement privé.

### Le résultat attendu est l'obtention d'un titre, d'un bloc de compétences ou d'un diplôme qui conduit à :

- Envisager une évolution dans votre carrière,
- Faciliter une mobilité vers d'autres postes,
- Développer votre employabilité,
- Sécuriser votre parcours,
- Répondre à une satisfaction personnelle : obtenir la reconnaissance de vos compétences.

*Avec Skills & Keys,  
envisager son évolution  
professionnelle n'aura  
jamais été aussi évident !*

### ● PUBLIC VISÉ

La VAE est un droit ouvert à toute personne, sans condition d'âge, de nationalité, de diplôme ou de statut face à l'emploi. (article L 335-5 du Code de l'éducation modifié / Article L6411-1 et suivants du code du Travail).

### ● PRÉREQUIS

Une bonne compréhension de la langue française est toutefois nécessaire pour utiliser les supports d'accompagnement et pour la rédaction du dossier de validation. Dans le cas où le ou la bénéficiaire ne maîtriserait pas parfaitement la langue française, un test de français pourra être proposé de façon à adapter la méthode d'accompagnement et le déroulement de la prestation.



## MODALITÉS D'ORGANISATION

**L'accompagnement à la VAE est individuel et personnalisé.  
Il peut se réaliser au choix :**

- 100% en présentiel dans nos locaux,
- 100 % à distance (Disposer d'un ordinateur avec une webcam et une connexion internet est indispensable),
- Ou de façon mixte (présentiel + à distance).



# ACCOMPAGNEMENT À LA VAE



## DURÉES

La durée de l'accompagnement à la VAE sera définie à l'issue de l'entretien préalable, une fois votre besoin évalué :

Il se compose de rendez-vous de 2 heures avec votre consultant.e, chacun associé à un travail personnel de rédaction réalisé par le bénéficiaire à la maison.

La durée de l'accompagnement à la VAE est généralement de 24 heures sur une période variable entre 3 et 6 mois.

Les dates d'entretiens ainsi que les horaires seront à définir avec le consultant.e référent.e.

## ACCESSIBILITÉ

Vigilants à l'accessibilité de nos accompagnements, nous vous remercions de nous faire part en amont de l'accompagnement de toute situation particulière de santé ou de handicap afin d'envisager ensemble les adaptations nécessaires

## DÉLAI D'ACCÈS

Nous nous engageons à produire un devis sous 72 h suite à une demande. Le démarrage et l'organisation de l'accompagnement est effectif dans les 14 jours suivant l'accord de financement.

## TARIFS

Accompagnement 24h : 2400 €

Net de TVA





# ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

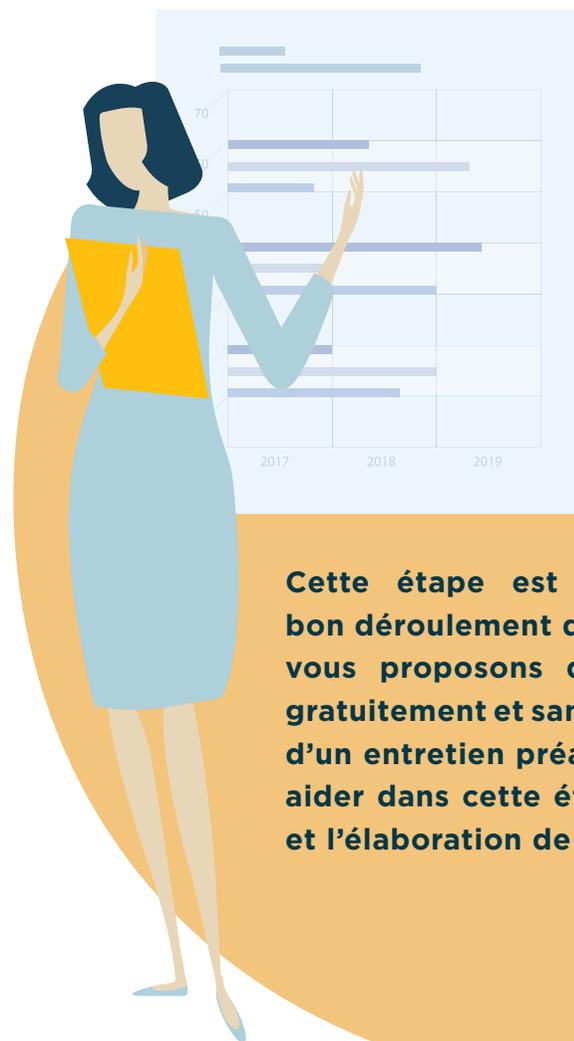


L'accompagnement proposé comprend l'aide à la rédaction du dossier professionnel que vous présenterez devant le jury certificateur.

## DÉROULEMENT DE LA DEMARCHE VAE

### ETAPE 1 : LA DEMANDE DE RECEVABILITÉ OU LIVRET 1

- Identifier la nature de votre projet : diplôme, titre ou certification ?
- S'assurer de la pertinence de votre choix en rapport avec vos expériences, ainsi que du réalisme et de la viabilité de votre projet VAE.
- S'informer sur les modalités de financement.
- Retirer le dossier de recevabilité (livret 1).
- Regrouper les éléments justificatifs de recevabilité :
  - + Nombre d'heures travaillées en lien avec le diplôme visé suffisantes
  - + Attestations de formations
  - + Missions effectuées précisées
  - + Missions de bénévolat, d'actions syndicales...intégrées
- Envoi du livret 1 à l'organisme certificateur.  
(délai de réponse entre 1 à 2 mois)



**Cette étape est indispensable au bon déroulement de votre VAE. Nous vous proposons de faire un point gratuitement et sans engagement lors d'un entretien préalable afin de vous aider dans cette étape pour le choix et l'élaboration de votre demande.**

Si votre dossier est recevable, nous pourrons à ce stade démarrer l'accompagnement VAE pour la constitution du livret 2.



# ACCOMPAGNEMENT À LA VAE



Conformément à la réglementation, notre accompagnement à la VAE se déroule en 4 étapes (étapes 2 à 5) :

## ETAPE 2 : ENTRETIEN DE CONTRACTUALISATION

- Rédaction des documents administratifs obligatoires (devis, convention...).
- Présentation de la méthodologie de l'accompagnement.
- Elaboration du calendrier de rendez-vous et des modalités (présentiel, distanciel, mixte).
- Lecture active des supports.
- Validation de la collaboration.

## ETAPE 3 : INITIATION À L'ÉCRITURE

- Élaboration de la liste des expériences professionnelles à retenir.
- Identification des activités / situations de travail pertinentes au regard du référentiel.
- Entretiens d'explicitation pour amorcer le plan de la première activité/situation.

## ETAPE 4 : ECRITURE DU DOSSIER DE VALIDATION

- Entretiens d'explicitation pour les activités retenues.
- Co-relecture des parties rédigées / conseils et annotations.
- Vérification de l'adéquation avec le référentiel.
- Finalisation du dossier : relecture / conseil de présentation.

## ETAPE 5 : JURY

- Présentation de l'épreuve / constitution du jury.
- Préparation de la présentation du dossier professionnel.
- Préparation du candidat.

L'accompagnement VAE touche ici à sa fin, reste la dernière étape de passage devant le jury

---

## ETAPE 6 : DÉPÔT DU DOSSIER AUPRÈS DE L'ORGANISME CERTIFICATEUR

## ETAPE 7 : PASSAGE DEVANT LE JURY

Convaincre le jury de ses compétences

## ETAPE 8 : DÉCISION DU JURY

- Attribution totale du diplôme : le diplôme obtenu par la VAE a la même valeur juridique que celui obtenu par la formation initiale.
- Validation partielle du diplôme : si le candidat valide au moins une unité ou un domaine de compétence, il peut poursuivre son parcours, soit par le dépôt d'un nouveau livret 2 soit par la formation (parcours mixte).
- Aucune validation : le candidat peut alors déposer un nouveau livret 2 dans un délai de 3 ans (à compter de la date de recevabilité).



# ACCOMPAGNEMENT À LA VAE



## CONTRAINTE ET EXIGENCES DE LA DEMARCHE

**La VAE n'est pas une conversion automatique de l'expérience en certification professionnelle, elle exige un investissement important de la part du.de la candidat.e.**

**Pendant elle permet d'obtenir :**

- La totalité d'une certification professionnelle si le.la candidat.e possède toutes les compétences exigées
- Des parties de la certification (que l'on nomme Blocs de compétences) si le.la candidat.e ne possède qu'une partie des compétences exigées par la certification visée.



Les principales contraintes sont :

**Le Respect du cadre légal** : le candidat doit

- *Posséder une expérience* en rapport direct avec le contenu de la certification visée
- *Fournir les preuves* de son expérience professionnelle
- *Renseigner plusieurs documents* selon les étapes de la VAE dont à minima :
  - Un dossier de recevabilité à adresser à l'organisme en charge de délivrer la certification (ce document comporte les preuves de son expérience professionnelle et, en cas d'avis favorable, il autorise le.la candidat.e à continuer sa démarche VAE)
  - Un dossier professionnel (décrivant son expérience et ses compétences) pour lequel un accompagnement peut être réalisé par un organisme professionnel.
- *Passer un examen* (la présentation du dossier professionnel et un entretien avec le jury)
- *Respecter des délais* : la décision de recevabilité a une durée, elle est indiquée sur l'avis positif adressé au. à la candidat.e. Au-delà de ce délai, la démarche sera à entreprendre à nouveau. Se positionner sur une session de validation doit aussi se faire dans les délais définis par le certificateur

**Investissement et responsabilisation du.de la candidat.e**

- *S'organiser* : rentrer dans une démarche de VAE va demander au. à la candidat.e une organisation sérieuse et rigoureuse entre sa vie privée et sa vie professionnelles
- *Faire preuve d'autonomie* : des temps d'autonomies sont indispensables pour renseigner les expériences qui sont propre au. à la candidat.e.
- *Ecrire* : les dossiers professionnels constitués par le.la candidat.e sont des documents écrits. Il est donc important d'avoir conscience qu'il s'agit d'un fort travail de rédaction de la synthèse de son expérience





## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- ☆ Au cours de l'accompagnement, Dominique vérifiera l'adéquation du dossier avec l'intégralité du référentiel (checklist) et remplira une grille d'atteinte des objectifs opérationnels
- ☆ Tout au long de la prestation d'accompagnement à la VAE, le.la bénéficiaire remplit une attestation de présence.
- ☆ Un certificat de réalisation est délivré à la fin de l'accompagnement.
- ☆ A l'issue de l'accompagnement VAE, un questionnaire de satisfaction est transmis au bénéficiaire pour une évaluation globale de l'accompagnement.
- ☆ Un entretien de post-validation est également programmé à l'issue de l'épreuve pour échanger avec le.la bénéficiaire sur la décision du jury et explorer les faisabilités si la validation n'est pas totale.
- ☆ Un questionnaire de satisfaction sera à nouveau envoyé 6 mois après la prestation pour une évaluation à froid ainsi que pour connaître l'issue de cet accompagnement (évolution, changement de poste...).





## INFOS PRATIQUES

### Nos locaux se trouvent

17, rue Frédéric Passy  
06000 Nice

### En voiture ?

Par la voie rapide, sortie Saint Philippe. Stationnement sur voirie possible (1.40€/h).  
Parking le Palmeira à proximité (1<sup>ère</sup> heure offerte)

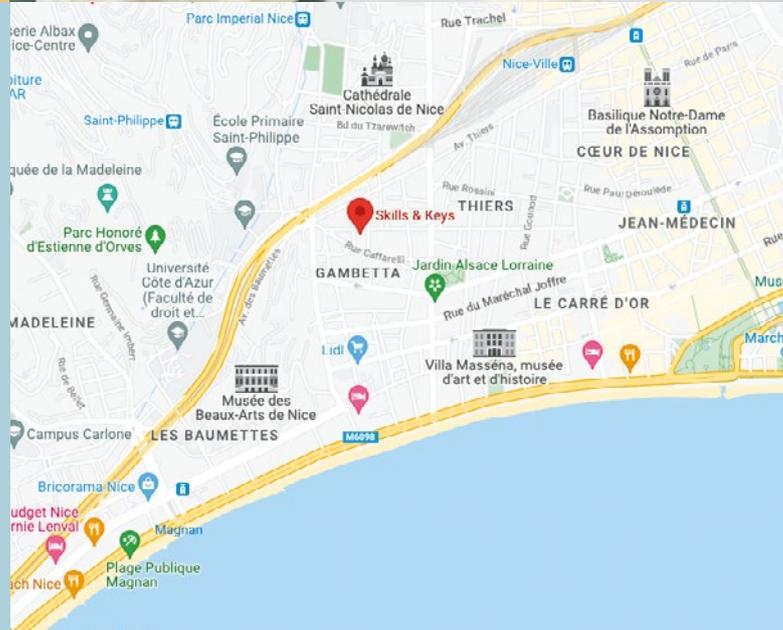
### En Bus ? Le 38 ou le 70

Arrêt : Passy

### En Tram ?

Arrêt : Alsace Lorraine (environ 8 à 10 min à pied)

Arrêt : Gare Thiers (environ 10 min à pied)



CONSEIL EN  
ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE,  
EN PRÉSENTIEL  
OU À DISTANCE

